



## Ancien propriétaire qui met un dégât des eaux sur nous

-----  
Par LaetitiaSp

Bonjour,

Je me permets d'écrire ici une situation qui nous arrive.

Avec mon conjoint, nous avons rendu notre ancien logement début juillet. Aucun soucis à l'état des lieux de sortie.

Le propriétaire devait nous envoyer la caution après avoir déduit la facture annuelle d'eau.

Il vient de nous contacter par mail en nous disant qu'après notre départ, alors que la nouvelle locataire était installée, le voisin du dessous est venu déclarer un dégât des eaux.

Le voisin n'est jamais venu nous voir quand nous étions dans l'appartement.

Nous avons eu une fuite d'eau en juin, qui a été vérifiée par un plombier. Il avait réglé le soucis.

Notre ancien propriétaire nous dit que la fuite vient de nous et qu'il a fait marcher son assurance pour faire les recherches de fuite. Par contre il nous déduit la franchise de la caution.

A-t'il le droit de faire cela ?

Est ce que ce dégât des eaux est de notre faute ? Sachant que les soucis précédents avaient été réglés par un vrai plombier qui avait tout vérifié et en qui notre ex-proprio a confiance.

Merci de l'attention que vous porterez à cette situation.

Bonne journée

Laetitia